



Paris le 19 juin 2020.

A l'attention de la DGRH du Groupe ALTICE/SFR

Madame GLATT QUINTANNA,

L'UNSA a conclu avec la Direction un accord accompagnant les salariés tant durant la période de confinement que durant la période de crise sanitaire que nous subissons.

A différentes reprises nous avons évoqué l'importance de rouvrir les négociations relatives au recours au Télétravail au niveau du Groupe Altice France. En effet, l'usage à grande échelle du télétravail a permis à notre groupe de passer cette période de confinement.

Mais nous ne pouvons ignorer les changements dans les modalités d'exécution du travail induits par cet épisode inédit.

L'UNSA manifeste sa volonté de faire évoluer notre accord TAD pour qu'il soit en adéquation avec les besoins du Groupe et avec l'intérêt des salariés que notre syndicat représente.

L'UNSA ne souhaite pas dénoncer cet accord car nous savons que le télétravail est un besoin partagé. Toutefois l'accord tel qu'il existe ne répond plus à l'équilibre au contexte actuel et à venir.

Nous sollicitons un rendez-vous dans les meilleurs délais pour s'accorder sur les thèmes que nous souhaitons aborder notamment celui du maintien des tickets restaurants aux salariés en télétravail ainsi que l'indemnisation des frais engagés.

Comme vous le savez ces demandes ont été portées par notre Syndicat depuis l'annonce du confinement dans toutes les instances de l'UES SFR et de SFR DISTRIBUTION.

Toutefois dans un souci de conciliation nous souhaitons que ce point soit traité par la négociation collective avant d'envisager toute autre voie.

Dans l'attente de votre retour,

Syndicalement votre,

**Abdelkader CHOUKRANE,**  
Secrétaire Général de L'UNSa Com.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Abdelkader Choukrane', written over a horizontal line.